

COMITE SYNDICAL

**JEUDI 26 JUIN 2025
à 18 H**

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Production et la Livraison Alimentaire de Repas Collectifs, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle à manger du SIPLARC, au 1 rue Saint-Just à Noisy-le-Sec, sous la présidence de Madame Julie GRÜNEBAUM, Présidente en exercice.

Etaient présents :

- Madame Julie GRÜNEBAUM
- Madame Sonia BAKHTI ALOUT
- Madame Françoise CELATI
- Monsieur Théo FONSECA
- Monsieur Gilles THOMAS

Lesquels forment la majorité du Comité Syndical en exercice.

Absents excusés ayant donné mandat : NEANT

Absents excusés : Madame Sissi SAIB DAHLI

Absents non excusés : NEANT

A été désigné secrétaire de séance : Madame Françoise CELATI

2025-06/26/05 – RECONDUCTION DE L'ADHESION A 1+Bio POUR L'ANNEE 2025

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5212-1 et L5211-17,

Vu le code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L2121-10 et L5211-1 du code général des collectivités territoriales CGCT ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les statuts du SIPLARC approuvés par le préfet de Seine-Saint-Denis, le 5 décembre 2000, notamment en son article 10-2

Vu le budget primitif du SIPLARC,

Vu la grille de calcul de l'adhésion 2025 au club des territoires un plus bio,

Considérant qu'il s'agit du seul réseau national d'élus entièrement dédié aux enjeux de l'alimentation. Échanger avec d'autres collectivités et aller voir ce qui se fait sur des territoires aux enjeux proches des miens me permettra de trouver des solutions rapides et efficaces sur le long terme.

Le Club des Territoires rassemble les collectivités les plus engagées, aussi variées soient-elles, qui s'interrogent collectivement et œuvrent pour changer l'alimentation.

Un Plus Bio a développé le concept « Manger bio en restauration collective » il y a plus de 20 ans.

Depuis la publication du manifeste des cantines rebelles en 2015, l'association a créé l'observatoire des cantines bio et locales, et installe aujourd'hui un nouvel horizon politique autour des politiques de l'alimentation avec les paysages alimentaires.

Par cette adhésion, le SIPLARC peut bénéficier :

- de la dynamique de réseau et des outils de l'association
- d'une mise en lumière lors des événements d'Un Plus Bio
- d'une participation gratuite aux temps de rencontres annuels réservés aux adhérents (les journées techniques et les rencontres politiques)

Considérant que le montant de la cotisation est déterminé pour les SIVU selon la formule suivante :

Cotisation = 225 € + 0,0125 x nombre habitants (plafonné à 12 000 €) soit

Considérant que l'application de la formule de calcul donne comme résultante le montant de 1438 €,

Sur rapport de Madame la Présidente,

DELIBERE

VOTE A L'UNANIMITE

Article 1^{er} : Approuve l'adhésion à l'association Un Plus Bio ;

Article 2 : Fixer le montant de l'adhésion à un montant de 1438 €.

Fait à Noisy-le-Sec, le 26 juin 2025

La Présidente



Julie GRÜNEBAUM